

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **2 NOVEMBRE 2015** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, greffière, directrice générale.

15,214 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

15,215 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

24.1 VÉRIFICATEUR EXTERNE – Mandat pour 2015 et 2016;
24.2 VACCINATION – Location de salle.

15-191 RÉSOLUTION NO 15-191 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

15,216 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 5 octobre 2015.

15-192 RÉSOLUTION NO 15-192 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 octobre 2015 tel que présenté.

15,217 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

15,218 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Christian Tisluck informe les membres du conseil qu'il n'a pas assisté à la réunion du comité du site d'enfouissement régionale d'Asbestos. On demande à la directrice générale de vérifier la teneur des discussions et des décisions prises.

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'il a participé à la réunion de la Maison des jeunes qui portait entre autres sur le budget.

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls.

15,219 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service des loisirs, du Service d'urbanisme et de l'administration ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

15,220 COMPTES DU MOIS

15-193 **RÉSOLUTION NO 15-193** **ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT TRENTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS ET TRENTE-CINQ CENTS (134 451,35 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

15,221 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

15,222 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Tel que requis à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse, madame Micheline Pinard-Lampron, dépose et fait lecture de son rapport pour l'année 2015. De plus, ce rapport sera publié dans la prochaine édition de l'Écho des chutes et sur le site internet de la Ville.

15,223 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la mairesse madame Micheline Pinard-Lampron, les conseillères, mesdames Krystel Houle-Plante et

Marie-Josée Pleau, et les conseillers, messieurs Christian Côté, Alain Ducharme, Luc Duval et Christian Tisluck ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

15,224 SESSIONS DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2016

15-194 RÉSOLUTION NO 15-194 DATE DES SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DATE DES SESSIONS ORDINAIRES.** Le conseil municipal adopte le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016 qui se tiendront les lundis ou les mardis le cas échéant, et qui débiteront à 19 h 30:
 - lundi, 11 janvier 2016
 - lundi, 8 février 2016
 - lundi, 7 mars 2016
 - lundi, 4 avril 2016
 - lundi, 2 mai 2016
 - lundi, 6 juin 2016
 - lundi, 4 juillet 2016
 - lundi, 25 juillet 2016
 - mardi, 6 septembre 2016
 - lundi, 3 octobre 2016
 - lundi, 7 novembre 2016
 - lundi, 5 décembre 2016
- 2- **INFORMATION.** Afin d'informer la population, un avis sera publié dans l'Écho des chutes, édition de décembre 2015.

15,225 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MME HÉLÈNE BENOIT ET M. SERGE BRIÈRE

15-195 RÉSOLUTION NO 15-195 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR PAR MME HÉLÈNE BENOIT ET M. SERGE BRIÈRE MARGE DE REcul AVANT

- 1 Madame Hélène Benoit et M. Serge Brière possèdent une propriété située au 99, rue Tardif;
- 2 Mme Benoit et M. Brière désire agrandir le garage annexé à la résidence à 4,78 mètres de marge de recul avant comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul avant prescrits à la réglementation municipale;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;

- 6 Aux termes de la résolution no CCU-15-16, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Mme Hélène Benoit et M. Serge Brière une dérogation mineure permettant l'agrandissement du garage annexé à la résidence à 4,78 mètres de marge de recul avant comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul avant prescrits à l'article 6.2.1 du règlement de zonage no 09-02. De plus, le conseil municipal entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que les demandeurs doivent conserver l'architecture de la maison.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5-C-145, **RANG 12** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

15,226 RESSOURCES HUMAINES – Embauche d'étudiants pour travailler à la patinoire

15-196

**RÉSOLUTION NO 15-196
ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS
POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE
DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE
SAISON 2015-2016**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil désire maintenir les activités de la patinoire extérieure pendant la saison hivernale, ce qui procure une qualité de vie accrue aux résidents;
- 2 L'entretien de cette patinoire doit être effectué régulièrement tant pour le déneigement que pour l'entretien de la glace;
- 3 La ville doit assurer la surveillance des patineurs durant les heures d'ouverture;
- 4 La directrice générale recommande l'embauche de Tommy Ouellet-Hamel et de Pierre-Luc Moisan;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT DE PERSONNEL.** La ville retient les services de messieurs Tommy Ouellet-Hamel et Pierre-Luc Moisan pour l'entretien de la patinoire extérieure et l'entretien intérieur du vestiaire pour la saison 2015-2016. Ces personnes travailleront, lorsque la température le permettra, les fins de semaine et, au besoin, le soir en semaine, en moyenne quinze (15) heures par semaine chacun. Ils assumeront l'arrosage et le déblaiement des patinoires, le cas échéant, et la surveillance des patineurs tant à l'intérieur du bâtiment que sur les patinoires. L'arrosage et le déblaiement se feront en dehors des heures d'ouverture et pendant, si nécessaire.

2- **RÉMUNÉRATION.** La rémunération sera celle en vigueur pour les étudiants autres que sauveteur et animateur au terrain de jeux, au service de la ville au cours de l'exercice 2015 jusqu'au 31 décembre et la nouvelle rémunération au cours de l'exercice 2016, le cas échéant.

3- **HORAIRE.** La patinoire sera ouverte aux heures suivantes :
du lundi au vendredi inclusivement : de 18 h à 21 h;
le samedi et le dimanche : de 13 h à 21 h.

La patinoire sera ouverte en après-midi les journées pédagogiques et au cours de la semaine de relâche scolaire.

4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,227 ADMINISTRATION – Achat d'un serveur

15-197 **RÉSOLUTION NO 15-197
ADMINISTRATION
ACHAT D'UN SERVEUR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a conclu une entente avec PG Solutions pour les modules AccèsCité Finances – MégaGest;
- 2 Les technologies informatiques sont en constante évolution et que les applications doivent être adaptées pour bénéficier et profiter des nouveaux outils disponibles;
- 3 PG Solutions offre maintenant les modules d'AccèsCité Finances – MégaGest Nouvelle génération qui utilisent les nouveaux outils de développement et qui offrent une toute nouvelle interface;
- 4 Pour permettre la migration de la suite AccèsCité Finances – Mégagest, la ville doit utiliser un serveur avec 8 Go de mémoire vive et un logiciel d'exploitation Windows en Microsoft SQL Server;
- 5 Technic SM a présenté un offre intéressante pour la ville;
- 6 Aucun montant n'est prévu au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystal HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Technic SM un serveur Windows Server 2012 R2 et dix (10) licences.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution :
 - Serveur : **HUIT CENT VINGT-CINQ DOLLARS (825,00 \$)**;
 - Licences : **QUATRE CENT DIX-NEUF DOLLARS (419,00 \$)**.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,228 TRAVAUX DE PAVAGE

15-198 RÉSOLUTION NO 15-198 TRAVAUX DE PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La chaussée de la rue Joncas, entre les rues Martel et Lajeunesse, est en très mauvais état;
- 2 La structure de la rue est bonne, il y a lieu de procéder à la pose d'une couche d'usure;
- 3 Aucun crédit n'est disponible au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à des travaux de pavage, soit une couche d'usure sur la rue Joncas entre le rues Martel et Lajeunesse.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,229 ENTRETIEN DE FOSSÉS

15-199 RÉSOLUTION NO 15-199 ENTRETIEN DE FOSSÉS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les fossés sur la route du Mont-Proulx, du Rang 11 et de la route Goudreau n'ont pas été nettoyés depuis plusieurs années;
- 2 Ces fossés ne jouent plus le rôle qu'ils devraient faire, soit l'écoulement de l'eau;
- 3 Il y a lieu de procéder au nettoyage de ces fossés;
- 4 Les crédits ne sont plus disponibles pour ces travaux supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à des travaux d'entretien des fossés de la route du Mont-Proulx, du Rang 11 et de la route Goudreau.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **DIX-NEUF MILLE DOLLARS (19 000,00 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à

même le fonds général après réaffectation des sommes prévues pour l'entretien rural à l'entretien des fossés.

15,230 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

15,230.1 RÉPARATION DU CAMION-ÉCHELLE

15-200 **RÉSOLUTION NO 15-200
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
RÉPARATION DU CAMION-ÉCHELLE
DÉPENSE ADDITIONNELLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 15-181, le conseil municipal a autorisé les réparations à être effectuées sur le camion-échelle du Service de sécurité incendie;
- 2 Les réparations sont plus importantes que celle prévues;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces réparations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise les réparations additionnelles à être effectuées sur le camion-échelle du Service de sécurité incendie.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme additionnelle de **CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS ET VINGT-NEUF CENTS (5 687,29 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le revenu reporté en sauvetage.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Gilles Dionne, directeur du Service de sécurité incendie.

15,230.2 CAMION AUTOPOMPE-CITERNE

15-201 **RÉSOLUTION NO 15-201
CAMION AUTOPOMPE-CITERNE – SUIVI DE
LA FAILLITE DE HÉLOC LTÉE ET
INSPECTION ET PRISE DE POSSESSION DU CAMION**

CONSIDÉRANT :

- 1 Le contrat octroyé par la résolution portant le numéro 14-219;
- 2 Le contenu de la résolution numéro 15-152 adoptée le 27 juillet 2015;
- 3 Les échanges entre les procureurs de la Ville et les différents procureurs au dossier dans le contexte de la Faillite de la compagnie Héloc ltée;
- 4 Que le conseil juge approprié de recevoir la livraison du camion ayant fait l'objet de la soumission déposée par Héloc ltée dans la mesure où l'ensemble des conditions prévues à la lettre des

procureurs de la Ville (Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l.) en date du 26 octobre 2015, sont respectées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil autorise la prise de possession du camion autopompe-citerne aux conditions mentionnées à la lettre des procureurs de la Ville de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. en date du 26 octobre 2015.

Cette acceptation par la Ville ne vaut que dans la mesure où la prise de possession du camion puisse se faire au plus tard le 27 novembre 2015, selon les conditions ainsi fixées, à défaut de quoi la Ville considérera le contrat comme étant résolu et ce, en raison du fait que les obligations contractuelles de Héloc Ltée ne peuvent être rencontrées selon les dispositions des documents contractuels;

- 2- **INSPECTION.** La directrice générale et le directeur du Service de sécurité incendie sont autorisés à procéder à l'inspection et à la prise de possession du véhicule, aux conditions mentionnées dans la lettre.

- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer les montants suivants pour les fins de la présente résolution :

- **CENT SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE DOLLARS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (107 271,68 \$)** taxes incluses, par chèque libellé à l'ordre de Camions Freightliner M.B. Trois-Rivières Ltée;
- **CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT HUIT DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (184 508,42 \$)** taxes incluse, par chèque libellé conjointement à l'ordre de Camions Hélie (2003) inc. et Raymond Chabot Grant Thornton en fiducie.

- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au procureur de la Ville, l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l.

15,230.3 ENTENTE DE DESSERTE LORS D'INTERVENTION IMPLIQUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE – Nouvelle entente

15-202

**RÉSOLUTION NO 15-202
ENTENTE DE DESSERTE LORS D'INTERVENTION
IMPLIQUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES
AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1- Aux termes de la résolution no 11-63, la ville était autorisée à signer une entente de desserte lors d'intervention impliquant des matières dangereuses avec la Ville de Drummondville;
- 2 L'entente signée vient à échéance et que la Ville de Drummondville a soumis un nouveau projet d'entente pour les municipalités de la MRC d'Arthabaska;

- 3 La Ville de Drummondville représente le seul service qui est à proximité et qui peut répondre dans des délais raisonnables dans notre municipalité;
- 4 Chaque jour, des entreprises locales et des citoyens entreposent, utilisent, transforment ou transportent des produits dangereux;
- 5 Il apparaît essentiel de pouvoir établir une entente de desserte afin de répondre aux urgences dans notre municipalité;
- 6 Des montants sont prévus au budget pour ce service;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer avec la Ville de Drummondville une entente de desserte lors d'intervention impliquant des matières dangereuses.
- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 3- **COÛT.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **NEUF CENT QUARANTE DOLLARS ET VINGT-DEUX CENTS (940,22 \$)**. Ce montant représente la quote-part de la ville selon les coûts répartis en fonction de la population de la MRC d'Arthabaska.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Service de sécurité incendie de la Ville de Drummondville.

15,231 DÉCORATIONS DE NOËL

15-203

RÉSOLUTION NO 15-203 DÉCORATIONS DE NOËL MANDAT À EMBELLISSEMENT PAYSAGER MYRIAM

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les fêtes de Noël approchent et qu'il y a lieu de décorer l'extérieur des édifices municipaux;
- 2 Des fonds sont disponibles au budget pour ces travaux;
- 3 Embellissement paysager Myriam a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Embellissement paysager Myriam pour procéder à l'installation des décorations de Noël à l'extérieur de ses édifices municipaux.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution :
 - **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500,00 \$)** pour la préparation et l'installation des décorations;
 - **DEUX MILLE DOLLARS (2 000,00 \$)** pour l'achat de matériel.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Embellissement paysager Myriam.

15,232 MODIFICATION AU PROGRAMME RELATIF AUX FRAIS DE NON RÉSIDENT APPLICABLES POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS DANS D'AUTRES MUNICIPALITÉS

**15-204 RÉSOLUTION NO 15-204
PROGRAMME RELATIF AUX FRAIS DE NON RÉSIDENT
APPLICABLES POUR LES ACTIVITÉS DE
LOISIRS DANS D'AUTRES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville ne peut offrir sur son territoire la même variété d'activités de loisirs qu'on retrouve dans de plus grandes villes;
- 2 Les citoyens de Kingsey Falls se voient imposer, en plus des frais d'inscription, des frais de non résident pour l'utilisation des infrastructures municipales d'une autre ville;
- 3 Le conseil municipal consent, par le biais d'une aide financière, à acquitter une partie des frais de non résident pour les activités de loisirs qui ne sont pas offertes sur son territoire;
- 4 Il y a lieu d'apporter certaines précisions au programme adopté aux termes de la résolution no 13-29;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 13-29.
- 2- **PROGRAMME.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à instaurer un programme de subvention afin de réduire le coût des frais de non résident appliqués par une autre ville pour l'utilisation de ses infrastructures de loisirs.
- 3- **SUBVENTION.** La ville accorde une subvention d'un montant maximum de **TROIS CENTS DOLLARS (300,00 \$)** pour les frais de non résident, par activité, par personne, sans égard à la municipalité. Cette subvention est accordée aux personnes qui possèdent une adresse de résidence permanente à Kingsey Falls pour laquelle les taxes municipales sont payées à Kingsey Falls.
- 4- **EXCLUSION.** Sont exclus du présent programme :
 - Frais de non résident applicables à une activité déjà offerte sur le territoire de Kingsey Falls;
 - Frais de non résident applicables à une activité en piscine du mois de mai à août inclusivement (session d'été);
 - Tous autres frais ou tarifications applicables à une activité dispensée par un organisme autre que municipal.
- 5- **MODALITÉ DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION.** La ville versera la subvention par chèque dans un délai de 30 jours suivant

la réception du reçu des frais de non résident payés. Pour les inscriptions nécessitant un formulaire d'autorisation, la subvention sera appliquée lors du paiement des frais de non résident directement à la Ville de Kingsey Falls.

15,233 RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES DE LA CORPORATION DES LOISIRS

**15-205 RÉSOLUTION NO 15-205
CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR
ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE AUX
BÉNÉVOLES DE LA CORPORATION DES
LOISIRS DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des loisirs de Kingsey Falls organisent différentes activités durant l'année pour la population de la ville;
- 2 La corporation fait appel à des bénévoles pour la tenue de ces activités;
- 3 Il y a lieu que la ville reconnaisse le travail de ces bénévoles;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une contribution financière de **VINGT-CINQ DOLLARS (25,00 \$)** par bénévole pour une activité organisée pour reconnaître le travail de ces bénévoles.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

15,234 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI – Participation financière à l'édition 2016 du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi

**15-206 RÉSOLUTION NO 15-206
TRIO-ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI
DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI
CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs, avec la participation de la caisse populaire Desjardins, met en place le Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi permettant à des étudiants de travailler durant l'été;
- 2 Des jeunes de Kingsey Falls seront soutenus par cet organisme pour un emploi à l'été 2016;
- 3 Il y a lieu de participer financièrement à ce projet;
- 4 Les fonds nécessaires seront disponibles au budget 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **NEUF CENTS DOLLARS (900,00 \$)** à titre de contribution financière au projet Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi, édition 2016, mis de l'avant par le Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francis.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francis.

15,235 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES – Subvention 2016 au Théâtre Pro-Fusion et au Théâtre Alexe-Maïka

**15-207 RÉSOLUTION NO 15-207
SUBVENTION POUR LA
PRODUCTION ESTIVALE 2016
AU THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Théâtre Pro-Fusion et le Théâtre Alexe Maïka s'associent pour offrir une production durant la saison estivale au Théâtre des Grands Chênes à Kingsey Falls;
- 2 Le producteur Jean-Léon Rondeau a demandé à la ville un soutien financier pour l'année 2016 afin de permettre la présentation d'une pièce de théâtre à Kingsey Falls;
- 3 Le Théâtre des Grands Chênes s'associe avec plusieurs partenaires de la région pour offrir des forfaits théâtre, soit des restaurants, des gîtes, des hôtels et le Parc Marie-Victorin, ce qui amène des retombées économiques importantes;
- 4 Il y a lieu que la ville encourage ces organismes pour assurer un achalandage touristique à Kingsey Falls;
- 5 Des crédits seront prévus au budget 2016 pour cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder une subvention de **DIX MILLE DOLLARS (10 000,00 \$)** aux Théâtres Pro-Fusion et Alexe-Maïka, organismes sans but lucratif, pour la production estivale d'une pièce de théâtre qui sera présentée au Théâtre des Grands Chênes à Kingsey Falls en 2016. Le chèque sera émis à l'ordre du Théâtre Pro-Fusion inc. en 2016.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Jean-Léon Rondeau, producteur.

15,236 AVIS DE PRÉSENTATION

15,236.1 RÈGLEMENT DE TAXATION 2016

PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT DE TAXATION 2016 AVIS DE PRÉSENTATION

Avis de présentation est donné par **Alain DUCHARME** qu'un règlement établissant le taux de taxation pour l'exercice 2016 sera présenté à une session ultérieure.

15,236.2 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS AVIS DE PRÉSENTATION

Avis de présentation est donné par **Marie-Josée PLEAU** qu'un règlement remplaçant le règlement no 15-01 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls sera présenté à une session ultérieure.

15,237 AFFAIRES NOUVELLES

15,237.1 VÉRIFICATEUR EXTERNE – Mandat pour 2015 et 2016

15-208 RÉSOLUTION NO 15-208 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2015 ET 2016

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit nommer un vérificateur;
- 2 La firme Lemire, Lemire comptables agréés, senc, a soumis une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Il y a lieu de conclure un mandat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme **Lemire, Lemire comptables agréés, senc**, de Warwick, pour procéder aux travaux d'audit et de redditions de comptes pour les exercices financiers 2015 et 2016, le tout conformément à la soumission datée du 30 octobre 2015..
- 2- **CONSIDÉRATION.** Pour les services qui seront rendus, la ville est autorisée à payer les sommes suivantes :
 - Année 2015 : **SIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE DOLLARS (6 950,00 \$)** plus les taxes applicables;

- Année 2016 : **SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (6 975,00 \$)** plus les taxes applicables;

Dans le cas où des honoraires supplémentaires devaient être facturés, la ville paiera un taux horaire de **QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90,00 \$)** plus les taxes applicables.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. François Lemire, CPA auditeur, CA, de la firme Lemire Lemire comptables professionnels agréés, senc.

15,237.2 VACCINATION

15-209

RÉSOLUTION NO 15-209 LOCATION DE SALLES MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 15-01

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal a adopté le règlement no 15-01 qui établit la tarification pour la location des salles municipales;
- 2 Des organismes offrent des services de vaccination et de prélèvements sanguins à la population sur le territoire de Kingsey Falls;
- 3 Il y a lieu que la ville prête ses salles pour ces activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MODIFICATION.** La présente résolution modifie le règlement no 15-01.
- 2- **GRATUITÉ.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à prêter gratuitement ses salles aux organismes qui offrent le service de vaccination ou de prélèvements sanguins.

15,238 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 43.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière